

Baignade à Yvonand

Dernières informations relatives à la cyanobactérie

A la suite des diverses sollicitations de la part de nos citoyens et baigneurs, la Commune d'Yvonand souhaite vous informer que les derniers résultats de contrôle des eaux de baignade sont bons, la baignade est donc autorisée à Yvonand. Néanmoins, la période estivale et les fortes chaleurs peuvent être propices aux développements d'algues, de cyanobactéries et de plantes aquatiques, il est donc important de faire preuve de vigilance et de bon sens en évitant la baignade dans les zones où l'eau semblerait douteuse (amas d'algues gélatineux à la surface, forte odeur nauséabonde par exemple).

Comment reconnaître la cyanobactérie

Les proliférations de cyanobactéries apparaissent souvent en quelques jours et disparaissent aussi vite. Des traînées ou des tapis spongieux et gluants flottent à la surface de l'eau et des dépôts peuvent aussi se former sur la berge. Ces formations peuvent aussi donner une coloration inhabituelle à l'eau (bleue, turquoise ou rouge) et la rendre trouble. Les proliférations de cyanobactéries peuvent par ailleurs dégager des odeurs désagréables.

Avis de prudence lors de fortes chaleurs

Certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines pouvant entraîner la mort d'animaux de compagnie, à l'image des chiens, et des intoxications chez l'être humain, en particulier chez les jeunes enfants. Il est ainsi nécessaire de faire preuve de prudence, surtout si de grandes quantités d'eaux contaminées sont ingérées.

Précautions à prendre en cas d'épisode de chaleur, dans les eaux stagnantes ou en présence de dépôts à la surface de l'eau :

- Ne pas se baigner dans les zones recouvertes d'un tapis d'algues ou de dépôts ;
- Respecter les interdictions de baignade si il y en a ;
- Se baigner uniquement dans les zones prévues à cet effet ;
- Eviter d'avaler l'eau ;
- Surveiller les jeunes enfants afin qu'ils ne boivent pas l'eau du lac et qu'ils ne portent pas à leur bouche des galets de plages par exemple ;
- Ne pas laisser les animaux se baigner ou s'abreuver.
- Se doucher après la baignade et se sécher soigneusement.



Cyanobactéries photographiées au lac de Neuchâtel (P. Porchet, DGE_BIODIV)

Plus d'informations sur :

www.info.vd.ch/canton-communes/2021/juin/numero-60/developpement-estival-de-plantes-aquatiques-dalgues-et-de-cyanobacteries-dans-les-lacs